

Biologie médicale: la HAS chargée de réévaluer plusieurs actes du RIHN

Mots-clés : #agences sanitaires #biologie médicale #ministère-santé #HAS #médecine personnalisée #assurance maladie #génétique #remboursement #dépistage #diagnostic

(Par Raphaël MOREAUX)

PARIS, 10 novembre 2021 (APMnews) - Le ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, a demandé à la Haute autorité de santé (HAS) d'évaluer le service attendu (SA) de plusieurs actes de biologie médicale inscrits au référentiel des actes innovants hors nomenclature (RIHN) afin de "faciliter" leur tarification, dans une lettre de saisine dont APMnews a pris connaissance mardi.

Cette lettre datée du 27 octobre vise à mettre en application l'engagement de réformer le RIHN pris fin juin par le président de la République, Emmanuel Macron, afin d'offrir "un dispositif de soutien dynamique et fluide à la biologie médicale et à l'anatomopathologie innovantes", dans le cadre du plan "Innovation santé 2030" (cf [dépêche du 30/06/2021 à 16:28](#)).

S'adressant à la présidente du collège de la HAS, Dominique Le Guludec, le ministre y détaille une liste d'actes à évaluer établie par la direction générale de l'offre des soins (DGOS) "en s'appuyant sur le volume et le coût des actes déclarés dans l'activité hors nomenclatures".

Sept actes doivent être évalués "en priorité" dans un délai de six mois appliqué "après une période maximale de 45 jours" au cours de laquelle la HAS est invitée à solliciter les conseils nationaux professionnels (CNP) et sociétés savantes. Il s'agit des forfaits séquençage haut débit (NGS) codés N350, N351, N352, N452, N453 et N454, ainsi que du typage d'un locus HLA de classe I ou II par séquençage haut débit (code G305).

Sept autres actes devront être évalués "si possible dans un délai maximal de 12 mois", selon la même procédure. Il s'agit des détections par "PCR classique ou temps réel qualitative multiplex" codées N131, N151, N155 et N156, des identifications des anticorps anti-HLA de classe I et de classe II (G257 et G258) et de la détection de mutations ponctuelles par Sanger (N906).

L'objectif est de permettre de faire passer les actes au service attendu le plus important du RIHN à une inscription dans le droit commun, en complément de la révision de la liste des actes et prestations remboursables engagée sous la houlette du Haut conseil des nomenclatures installé en septembre (cf [dépêche du 02/09/2021 à 15:12](#)).

Le ministre explique dans son courrier attendre une identification "exhaustive" des caractéristiques des patients concernés dans les avis de la HAS, ainsi que "l'estimation de la population cible, les indications précises, la place dans la stratégie diagnostique ou thérapeutique et les conditions de réalisation des actes".

Il souhaite par ailleurs que "puisse être identifié le profil du prescripteur (praticien hospitalier, médecin généraliste de ville, médecin spécialiste,...)".

"Dans le cas où le service attendu serait non déterminé par manque de données, je vous prie de bien vouloir indiquer les actes et indications qui sont jugés innovants et doivent être maintenus sur les listes hors nomenclatures", précise Olivier Véran à l'attention de la présidente du collège de la HAS.

Il note en outre que les actes B034 "Hybridation sur puce à ADN (sans les vérifications)" et K051 "Dosages sériques de chaînes légères libres kappa et lambda (sérum)" ont fait l'objet d'une demande d'évaluation en 2019 de la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) mais qu'à ce jour "seul un avis partiel a été rendu pour l'acte B034" (cf [dépêche du 30/09/2019 à 12:28](#)). Le ministre demande la finalisation "au plus vite" de ces évaluations.

rm/eh/APMnews

[RM4R2BDHR]

POLSAN - ETABLISSEMENTS EXCLUSIF

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2021 APM International -

https://www.apmnews.com/story.php?objet=374970&idmail=.O.oQ4xQ03Sib7LrDKvHBQowGWbDAEwV3mBDkroERRSI0bj9Bv1rBJwn3r00nKLNQPyj6IRwgHjNuNab5LMKbGfXeFvQJmq6S3s7aczOXv2aFrMGIkgVB_7JnZBB78MH6eWf4QOKjOon1wign6ULjTS6ojc8vY7ERF7rx1s-MKLbZvoLxjfwX4UFpkX1oczfkA8rZ2ZaGk9sQ72jWbGTA3qjDdzaNnkopdt9rp4bSAyXs.

Copyright Apmnews.com